



“
En tant que créatures
de Dieu, nous avons
le devoir de soigner
notre âme tout autant
que notre corps.
Père George de Saint-Hirst

”

EXORCISME

Délivrer l'âme

L'exorcisme peut-il être une voie pour guérir un soupçon de « possession » ? Le père George de Saint-Hirst démystifie ce rituel religieux destiné à expulser une entité spirituelle maléfique qui se serait emparée d'un être ou d'un lieu.

Par Julie Klotz

« *à 14 ans, j'ai commencé à pratiquer la magie noire, jusqu'au jour où certaines personnes de mon entourage ont eu des accidents graves. Je ne possédais pas de manuel mais, bizarrement, je connaissais spontanément tous les protocoles.*

Comme j'arrivais à manipuler facilement les victimes dans mon propre intérêt, j'ai pris de l'assurance et j'ai continué. Je suis allée jusqu'à la renonciation au baptême et au pacte avec Satan. Un jour, lors d'un rituel, j'ai senti quelque chose qui me dépassait complètement... Le lendemain, j'avais trois grosses griffes dans le dos qui saignaient ; elles sont parties, puis revenues quelques mois plus tard. Chez moi, les meubles bougeaient tout le temps. Chaque fois que j'entrais dans une église, j'étais prise de convulsions. Je suis tombée malade plusieurs fois. Je ne dormais presque plus. Frisant l'internement plusieurs fois, j'ai fini par suivre un lourd traitement médicamenteux », raconte Aurélie qui, après quinze ans de souffrance, a accepté de se faire exorciser par le père George de Saint-Hirst (voir photo page 101), prêtre exorciste de l'Église vieille-catholique romaine, installé dans le sud de la France, à Saint-Laurent-du-Var.

En analysant un cas comme celui-ci, le père George de Saint-Hirst peut conclure qu'il s'agit bien là d'une possession. Ce qui signifie qu'une présence aliénante a investi et envahi le monde intérieur ainsi que le corps de la personne possédée. Selon les cultures, cette présence sera associée à une divinité, un djinn, un esprit, un ancêtre, un démon, voire au diable lui-même. C'est ainsi que le père George établit une classification des cas qu'il rencontre, « du simple rhume au cancer généralisé ». « En tant que créatures de Dieu, nous avons le devoir de soigner notre âme tout autant que notre corps », explique-t-il. À l'origine de ces « maladies », il peut identifier des attaques paranormales, un simple désordre énergétique comme « le mauvais œil », différents envoûtements, sortilèges et maléfices impliquant une emprise, jusqu'aux parasitages par une âme errante d'une personne ou d'un lieu, pour finir par les « possessions », avec ou sans acte de magie noire. Dans le *Manuel clinique des expériences extraordinaires*, Isabelle Kochko, psychologue clinicienne, et Djohar Si Ahmed, psychanalyste, distinguent bien « cas de possession » et « hantise ». De fait, ces deux concepts sont difficiles à définir, ♦♦♦



L'EXORCISME au regard des neurosciences

Le Dr Yann Rougier, neuropsychiatre, médecin spécialiste des hôpitaux de Paris, qui a préfacé le livre d'entretiens entre le père George et la journaliste Julie Klotz⁽¹⁾, témoigne :

« Il faut juger l'arbre à ses fruits. Et les fruits de la pratique journalistique du père George sont précieux : mieux-être moral, mental et souvent physique des personnes venues le consulter pour des terrains de souffrances chroniques sans réponses médicales ou médicamenteuses spécifiques, et parfois sans diagnostic précis. Les neurosciences ne "voient" pas mieux ou plus loin, mais elles se sont attachées sur des décennies à constater et à expérimenter toutes les énergies humaines en présence dans les expériences de guérison. En priorité, les neurosciences constatent que ce monde virtuel donc invisible (comme le monde du père George), des pensées, des émotions, des croyances et des peurs, peut s'observer dans le réel de nos nouvelles technologies. »

“

**Il existe chez
la personne un terrain
de déséquilibre qui invite
ces phénomènes.**

”

♦♦♦ tant le domaine du paranormal désigne des phénomènes insaisissables, peu observables, ni explicables scientifiquement. Cependant, les deux auteurs déterminent que « *possession et hantise renvoient à des expériences en rupture avec l'ordre habituel du monde, et dans leurs formes majeures, impliquent des vécus persécutifs, voire terrifiants. Et pour cause : quelque chose d'extérieur, d'étrange, d'étranger, ou vécu comme tel, s'insinue, infiltre, prend possession de l'espace intérieur du sujet, de son âme, mais aussi de son cadre de vie, de son habitation, de son environnement* ». La hantise a en plus la particularité de provoquer la sensation d'un environnement qui serait habité par une présence dont l'action serait « *diffuse, invisible, récurrente et en général malveillante* ».

Le prêtre exorciste intervient souvent en dernier recours chez un sujet « perdu », qui est passé entre les mains de différents médecins, thérapeutes ou énergéticiens. Chaque diocèse est censé posséder un exorciste, mais certaines victimes déplorent ne pas être reçues, faute d'être baptisées. Feu Père Gabriele Amorth, exorciste du diocèse de Rome, le plus connu de l'Église catholique, s'est souvent plaint qu'il n'y ait pas assez de « vrais exorcistes » en France. En tous cas, il semble bien en manquer. Le père George, qui reçoit déjà plus de 1 000 personnes par an, est tellement débordé par les demandes qu'il est en train de former trois nouveaux exorcistes. Appartenant à un ordre missionnaire, il accueille tous ceux qui en ont besoin et observe parmi eux une majorité d'athées : « *En réalité, j'exorcise très peu de pratiquants ; surtout des non-pratiquants ou des incroyants, selon moi, plus fragiles à cause de leur manque de spiritualité.* » Il peut lui arriver d'accueillir des personnes d'autres confessions, bien que rabbins ou imams (entre autres) aient également la compétence à faire des exorcismes.

Maladies psychiques et cas de possession

Les « souffrants » ont souvent des symptômes qu'aucun médecin ne parvient à expliquer. « *Leur santé physique, mentale, émotionnelle et énergétique se voit complètement perturbée. Ce qui vient irrémédiablement*